



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2011.749**

Séance publique du

11 juillet 2011

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,  
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110711-15887- DE-1-1_0
Date de signature : 13/07/11
Date de réception : mercredi 13 juillet 2011
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : VENTE IMMEUBLE AU 9 RUE PIERRE ET MARIE CURIE**

Le 11/07/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 juillet 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Victor TONIN, Mme Danièle BRUNET à M. Francis TAULAN, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, M. Laurent DILLINGER à M. Stéphane PAOLI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Alexandre GALLESE, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Danielle SANTAMARIA à Mme Charlotte BENON

**Excusés sans pouvoir :**

M. Héliot BRAMI, M. Maurice CHAZEAU, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Martine FENESTRAZ, M. André GUINDE, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 11/07/11

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Odile BONTHOUX

-

**Politique Publique** : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

**OBJET** : VENTE IMMEUBLE AU 9 RUE PIERRE ET MARIE CURIE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix est propriétaire d'un immeuble sis au 9 rue Pierre et Marie Curie et cadastré AT 162, acquis par acte en la forme administrative numéro 24249, du 17 mai 1978

Il est composé de trois étages sur cave en sous-sol + rez-de-chaussée et grenier, d'une superficie d'environ 240 m<sup>2</sup>.

Par délibération du 16 décembre 2008, il avait été décidé de procéder par vente aux enchères au prix de 540 000€, au vu de l'évaluation de France domaines en date du 24 janvier 2008, estimant le bien à 600 000 €

Lors de la séance de vente aux enchères du 21 janvier 2010, le bien n'a trouvé aucun acquéreur.

Il apparaît que le prix proposé était trop élevé, d'autant plus qu'un des appartements sur les trois figurant dans cet immeuble, fait l'objet d'un bail loi de 1948, avec un très faible loyer, ce qui en diminue sa rentabilité (321 euros par an).

En outre, le Marché Immobilier des Notaires, avait estimé cet immeuble à un prix bien inférieur à l'estimation des domaines.

En conséquence, la Commission de Cession du Patrimoine Immobilier du 05 mars 2010, avait décidé la mise en vente de cet immeuble, au prix de 450 000€ qui semblait plus correspondre au prix du marché actuel, à la situation et à l'état du bien.

L'avis de France Domaines étant périmé une nouvelle saisine des services fiscaux est intervenue le 19 juillet 2010, un nouvel avis avait été rendu le 2 septembre 2010 estimant le bien à 480 000 €

La commission de vente s'était réunie le 17 septembre 2010 et avait décidé d'octroyer la vente à M. DUANI pour 551 000 euros.

Malheureusement M. DUANI n'a pas obtenu son prêt (condition suspensive liée à la vente). L'immeuble a donc été remis à la vente par une publicité dans la presse locale, les 24, 26 et 28 mars 2011, en vue d'une vente de gré à gré.

Les acquéreurs avaient la possibilité de déposer leurs offres sous pli cacheté jusqu'au 29 avril 2011. Les plis ont été ouverts en Commission de Cession du Patrimoine Immobilier du 16 mai 2011 et il a été décidé la vente de l'immeuble à la SCI Aix-Curie au prix de 500 000€, avec pour conditions suspensives :

- L'obtention d'un crédit
- L'obtention de permis de construire si nécessaire

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- Vu les articles L2241- 1 et L2241-6 du CGCT
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
- Vu l'avis de France Domaines en date du 02 septembre 2010 estimant le bien à 480 000€
- **DECIDER** de l'aliénation de l'ensemble immobilier sis du 9 rue Pierre et Marie CURIE à Aix-en-Provence, cadastré AT 162 situé en Zone UA du POS, à la SCI Aix-Curie, immatriculée au RCS Aix n° 2011 D 414, domiciliée 560 route du Puy Sainte-Réparate 13090 Aix-en-Provence et représentée par son gérant M DELPLANQUE Gérard, au prix de 500 000€ selon les modalités décrites ci – dessus.
- **AUTORISER** Madame le Député-Maire ou l' élu délégué au Foncier à signer l'acte à intervenir et toutes pièces qui en seront la suite ou la conséquence
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à encaisser le prix de vente de l'immeuble cédé par la Ville.

**2011.749 - VENTE IMMEUBLE AU 9 RUE PIERRE ET MARIE CURIE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 45</b>
<b>Présents</b>	<b>: 34</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 3</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 42</b>
<b>Pour</b>	<b>: 42</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 juillet 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**